

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE LE 29 MAI 2020 À 10H00

Les actionnaires de la société JAIDA, société anonyme au capital de 328 028 900 dirhams, dont le siège est situé à Immeuble CDG, Place Moulay El Hassan, Rabat, immatriculée au registre de commerce de Rabat sous le N° 67 529, sont convoqués en Assemblée générale Ordinaire qui se tiendra le 29 mai 2020 à 10h00 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture des rapports du CA et des Commissaires aux comptes ;
 Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;
 Affectation des résultats ;
 Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.
 Mandat des CAC ;
 Mandat de l'administrateur Indépendant dans le Conseil d'administration ;
 Pouvoirs en vue des formalités légales.

Important :
 Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social de JAIDA, des documents dont la communication est prescrite par l'article 141 de la loi N° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée (la loi 17-95).
 La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, formulée par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'action prévu par l'article 117 de la loi 17-95, doit être adressée par les actionnaires au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours à compter de la date de publication de l'avis de réunion.
 Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 : projet de résolutions

PREMIERE RESOLUTION

Approbation du rapport et des états de synthèse annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2019, approuve expressément les comptes sociaux dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net de :

9 824 784 DHS

Neuf Millions huit cent vingt-quatre Mille sept cent quatre-vingt-quatre Dirhams

DEUXIEME RESOLUTION

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions relevant des articles 56 de la loi No.17-95 telle que modifiée et complétée par la loi No. 20-05 relative aux sociétés anonymes, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à **9 824 784 DHS** sera reporté à nouveau en totalité après la prise en compte de la réserve légale de 5%.

(+) Résultat en instance d'affectation	9 824 784 DHS
(-) Dotation à la réserve légale	491 239 DHS
(=) Résultat à reporter	9 333 545 DHS
(+) Solde compte report à nouveau	118 167 697 DHS
Report à nouveau	127 501 242 DHS

Après affectation, le compte « report à nouveau » s'élèverait à 127,50 MDH

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale confère aux membres du Conseil d'Administration, quitus définitif et sans réserve, de leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour leur mandat durant ledit exercice.

CINQUIEME RESOLUTION :

Renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes Fidaroc

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du cabinet Fidaroc. Ledit mandat est d'une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

SIXIEME RESOLUTION :

Nomination du cabinet Deloitte en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes en remplacement du cabinet Mazars

Sur la proposition du CA tenu le 10 mars 2019, l'Assemblée Générale décide de nommer le cabinet Deloitte, en qualité de co-commissaires aux comptes en remplacement du cabinet Mazars. Le mandat du cabinet est d'une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

SEPTIEME RESOLUTION :

Renouvellement du mandat de Monsieur Michel Gonnat en qualité de membre du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat de Monsieur Michel Gonnat en qualité d'Administrateur Indépendant membre du Conseil d'Administration de JAIDA pour une durée d'une année, soit à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la loi.

COMPTES ANNUELS 31/12/2019

En 2019, JAIDA a réalisé une production de 169 Millions MAD soit une nette évolution de 68 Millions MAD par rapport à la production 2018. JAIDA détient en sa faveur des engagements de financement AMC totalisant 50 Millions MAD. Le produit net bancaire réalisé en 2019 ressort à 26,9 MDH en baisse de 2,5 Millions MAD (-8%) par rapport à 2018. Cette baisse des revenus est due principalement au recul du volume des encours moyens client. L'année 2019 annonce un PNB représentant 58% des produits d'exploitation bancaires.

Le conseil a arrêté les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019, il en ressort que le total bilan enregistre 1 026 ,7 Millions MAD, et un résultat net de 9,8 Millions de MAD. Le rapport financier annuel détaillé est disponible sur notre site web et accessible directement par le lien suivant : <http://www.jaida.ma/annuel>

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

1.1 Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

1.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances

· Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
- crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

· Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré- douteuses , douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
- 20 % pour les créances pré-douteuses,
- 50 % pour les créances douteuses,
- 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

· Dès le déclassement des créances en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.

· Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

· Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.3 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.4 Portefeuilles de titres

Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit. Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment :

- Les titres de créances sont comptabilisés, coupon couru exclu.
- Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

1.5 Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité, non identifiés et non mesurables avec précision.

1.6 Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur 5 ans.

1.7 Charges à répartir

Les charges à répartirregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.8 Prise en compte des intérêts dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avais)

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

1.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.

BILAN ACTIF

ACTIF	31/12/19	31/12/18
1.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	859 359 492	912 123 801
· A vue	62 040 309	27 463 345
· A terme	797 319 183	884 660 456
3.Créances sur la clientèle	471 000	669 426
· Crédits de trésorerie et à la consommation	471 000	669 426
· Crédits à l'équipement		
· Crédits immobiliers		
· Autres crédits		
4.Créances acquises par affacturage		
5.Titres de transaction et de placement	154 020 427	102 813 293
· Bons du Trésor et valeurs assimilées		
· Autres titres de créance		
· Titres de propriété	154 020 427	102 813 293
6.Autres actifs	9 563 104	18 125 683
7.Titres d'investissement		
· Bons du Trésor et valeurs assimilées		
· Autres titres de créance		
8.Titres de participation et emplois assimilés	1 165 504	3 520 000
9.Créances subordonnées		
10.Immobilisations données en crédit-bail et en location		
11.Immobilisations incorporelles	803 148	1 008 212
12.Immobilisations corporelles	1 326 218	1 537 628
Total de l'Actif	1 026 723 700	1 039 820 509

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

CPC	31/12/19	31/12/18
I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	46 835 855	57 562 729
1.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	42 154 129	54 118 852
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle		
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	4 681 726	3 149 794
4.Produits sur titres de propriété		
5.Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
6.Commissions sur prestations de service		229 101
7.Autres produits bancaires		64 983
II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	19 888 192	28 165 598
8.Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les EC	1 147 174	9 558 610
9.Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle		
10.Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	18 280 330	18 576 350
11.Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
12.Autres charges bancaires	460 687	30 639
III.PRODUIT NET BANCAIRE	26 947 663	29 397 131
13.Produits d'exploitation non bancaire		
14.Charges d'exploitation non bancaire		
IV.CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	8 434 206	16 875 723
15.Charges de personnel	3 294 887	3 664 590
16.Impôts et taxes	11 441	11 150
17.Charges externes	3 568 604	4 073 885
18.Autres charges générales d'exploitation	1 172 800	1 277 960

BILAN PASSIF

PASSIF	31/12/19	31/12/18
1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
· A vue		9 768 813
· A terme		9 768 813
3.Dépôts de la clientèle		
· Comptes à vue créditeurs		
· Comptes d'épargne		
· Dépôts à terme		
· Autres comptes créditeurs		
4.Titres de créance émis	491 392 247	499 946 489
· Titres de créance négociables émis		
· Emprunts obligataires émis	491 392 247	499 946 489
· Autres titres de créance émis		
5.Autres passifs	12 261 203	8 798 309
6.Provisions pour risques et charges	16 974 171	21 469 784
7.Provisions réglementées		
8.Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9.Dettes subordonnées	41 053 522	44 619 340
10.Ecarts de réévaluation		
11.Réserves et primes liées au capital	9 022 177	8 764 579
12.Capital	328 027 900	328 027 900
13.Actionnaires.Capital non versé (-)		
14.Report à nouveau (+/-)	118 167 697,16	113 273 336
15.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
16.Résultat net de l'exercice (+/-)	9 824 784	5 151 960
Total du Passif	1 026 723 700	1 039 820 509

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (SUITE)

19.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
	386 474	7 848 137
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	5 677 672,96	2 937 600,00
20.Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance		
21.Pertes sur créances irrécouvrables		
22.Autres dotations aux provisions	5 677 673	2 937 600
VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	5 890 468	-
23.Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance		
24.Récupérations sur créances amorties		
25.Autres reprises de provisions	5 890 468	
VII.RESULTAT COURANT	18 726 252	9 583 808
26.Produits non courants	129 996	429 806
27.Charges non courantes	13 066	553 784
VIII.RESULTAT AVANT IMPOTS	18 843 182	9 459 830
Impôts sur les résultats	9 018 397	4 307 871
IX.RESULTAT NET DE L'EXERCICE	9 824 784	5 151 960
TOTAL PRODUITS	52 856 319	57 992 535
TOTAL CHARGES	43 031 535	52 840 575
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	9 824 784	5 151 960